2 86.ems

necroses.

par M. Moreau m.e en chirurgie a bar le duc.

Le quinze mai mil Sept cent Soixante dix Sept Monsieur mougin medecin Stipendié de la ville de ligny, me pria de voir une de ses demoiselles agée de quatorze ans, qui depuis un, etoit affectée d'un mal a la jambe qui lui etoit Survenu a la Suite d'un coup quelle avoit reçu a la partie anterieure.

Dans le moment du coup elle avoit ressenti une douleure fort vive, elle etoit restée au lit plusieurs jours sans cependant tenir une Situation fixe. depuis ce moment elle a marché avec difficulté, sa jambe s'est tumefiée, il s'est formé une tumeure dure, oblongue elevée dans son milieu, plus mince aux extremitées, sur la Surface interne du tibia, qui occupoit lespace compris entre lepine de cet os et la malleole. cette tumeure avoit paru s'abceder; mais cette apparence, s'etoit terminée par cinq a six ulceres qui Subsistoient depuis plusieurs mois, lorsque je vis la malade pour la premiere fois.

apres un fort court examen je jugeai que la maladie etoit occasionnée par une exostose ulcerée. je decidai que la malade ne pouvoit guerire sans lenlever: Monsieur son pere Sentant la necessité de cette operation, et la jeune personne Sy decidant avec courage, je la fis peu de jours apres.

je trouvai que la tumeure osseuse etoit seulement appliquée sur la Surface du tibia, et ne faisoit point corps avec cet os. elle lenveloppoit a trois quarts dans son milieu, et vers les extremitées sa Surface interne et externe. lexostose enlevée je trouvai le tibia mort dans presque toute letendue qui avoit été recouverte de la tumeure, dans le milieu il y avoit une esquille dont on peut appercevoir la forme par le vuide qui reste entre les deux pieces d'os que je mets sous les yeux de l'academie. cette esquille a été enlevée par le chirurgien qui pansoit en mon absence et qui sans pouvoir en faire aucun usage a voulu la garder. le dixieme jour de lopération, je detachai les deux portions qui me sont restées, elles forment comme on voit a peu pres les deux tiers de los, et sans avoir la piece qui manque on decide facilement que la totalité de los a été enlevée dans cet endroit. la Separation de cette piece d'os

ACADÉMIE ROYALE DE CHIRURGIE C N

ARC 61 n° 101

en trois, n'a point été faite par les secousses de l'opération, elle etoit encienne et je crois qu'elle datte comme je le dirai cy apres du moment du coup que cette demoiselle avoit reçu.

Les pieces enlevées, il n'y avoit absolument que des chairs entre les bouts restants du tibia, de sorte que la jambe n'etoit soutenue que par le peroné.

il est inutil de faire le detail des moyens curatifs qui ont été employés apres l'opération pour la guerison de cette maladie, la nature seule en a fait les frais. on peut dire seulement que la guerison a été consolidée par les eaux de bourbonne, ou cette demoiselle a été deux années de suite, par ordre de Monsieur son pere, ce n'est même qu'apres le second voyage que la cicatrice de la playe a été parfaite. cette cicatrice a été deux ans a se former.

Six mois apres l'extraction des os, la malade pouvoit marcher avec des crosses, au bout d'un an, avec un baton, depuis huit elle marche sans aucun secours. sa jambe est plus grosse que l'autre et inegale dans l'endroit ou l'os s'est reproduit, elle s'est un peu courbée de dehors en dedans, vers le tiers inferieurs; mais cela vient du deffaut d'intelligence du chirurgien qui la pansoit, qui n'a pas su mettre en usage les moyens qu'on lui avoit fournis, pour maintenir la jambe dans sa rectitude: a cela pres, elle est parfaitement guerie, sa jambe n'est pas sensiblement plus courte que l'autre, son pied est droit, sans aucune difformité, elle marche avec baucoup d'aisance, sans jamais feindre, de sorte qu'en portant des juppes un peu grandes, il est impossible de s'appercevoir qu'elle ait été incommodée.

on a pensé, comme on fait toujours dans les maladies longues qui resistent aux moyens, souvent peu indiqués, qu'on emploie, que celle ci avoit pour cause un vice interne, scrophuleux; mais je n'ai point été de cet avis, par plusieurs raisons 1.° c'est que cette demoiselle jusqu'au moment du coup qu'elle a reçu, n'avoit point été malade, que sa maladie n'etoit qu'a l'endroit ou elle avoit reçu le coup, n'a commencé qu'a l'epoque

de cet accident et qu'il est plus naturel de l'attribuer a cette cause qui est palpable qu'a une autre dont on n'appercoit aucune trace. 2° ce qui concourt a prouver ce que je viens d'avancer c'est que Monsieur et Madame Mongin sont parfaitement bien constitués, n'ont jamais eu d'atteinte des maladies Scrophuleuses, ainsi que leurs ayeux, et baucoup d'enfants dont ils sont chargés. 3° la suppuration et la plaie resultante de l'operation n'ont jamais donné le moindre indice d'un vice dans le sang. 4° depuis que la jambe de cette demoiselle est guerie elle n'a ressenti aucune incommodité; la longueur de cette maladie ne prouve rien, elle etoit de nature a etre longue par elle meme sans etre entretenue par aucun vice. on vera par une autre observation que je communiquerai que des maladies purement externes peuvent durer des années entieres.

voici ce que je presume a ce sujet, je pense que Mademoiselle Mongin a eu le tibia fracturé par le coup qu'elle a reçu; mais que la fracture etant disposée de maniere que les extremitées fracturées presentoient des inegalitées considerables, il n'y a point eu de deplacement ce qui est d'autant plus facile a croire que le peroné n'a point été fracturé, et que cette demoiselle n'a marché que plusieurs semaines apres son accident; mais comme la fracture n'a été ni connue ni maintenue et que quoique dans son lit elle n'a point observé de repos. les pieces fracturées n'ont pas été suffisamment fixées pour pouvoir se recoller et les sucs qui devoient servir a cette operation se sont extravasés au dehors et ont formés l'exostose en question, qui a du necessairement intercepter la circulation dans le perioste et l'os et de produire la necrose.

telles sont les idées que j'ai eu sur la nature de cette maladie. sont-elles vraies ? je le crois, sans cependant avoir envie d'elever la moindre querelle pour prouver l'infallibilité de ma decision. mais quant aux faits il me sera facile dans touts les temps de faire voir qu'ils sont exacts.

ACADEMIE [ROY]ALE DE MEDECINE

3e. 9bre

j'envoie a l'academie, les extremitées Superieures des humerus qui sont sortis des bras d'une petite fille de cinq ans. Monsieur, thomas chirurgien a chaumont suivain qui m'a fait present de ces pieces, a traité cette petite fille. il lui a enlevé un des humerus par une incision, l'autre est tombé seul. il est sorti outre cela une grande quantité d'esquilles de ses bras de sorte qu'a la quantité qui est sortie, et à la forme qu'ont les bras, Monsieur thomas pense que les humerus sont tombés en entier, pour moi, d'apres l'inspection des pieces que je mets sous les yeux de l'academie, je serois tres porté a croire que les extremitées des os qui forment épiphises sont restées. cette petite fille est parfaitement guerie, ses bras sont difformes; mais ils sont solides et mobiles, de maniere qu'elle travaille avec autant de facilité que si elle n'avoit point eu de mal, les os sont tombés sans que les bras ayent perdus de leur solidité, ce qui prouve que la portion osseuse qui les remplace etoit formée avant leur extraction.

je n'ai point vu la petite fille, je tiens ce détail de Monsieur thomas, et les faits m'ont été confirmés par le pere de l'enfant et par plusieurs personnes dignes de foi; mais comme touts les acteurs subsistent il seroit facile de lever les doutes s'il pouvoit y en avoir.